

## **Projet de thèse : "l'inceste : entre impunité et luttes pour la reconnaissance"**

L'inceste, ce terme polysémique, qui désigne aussi bien une alliance prohibée, que le crime monstrueux de cet autrichien, découvert en 2008, qui séquestrait ses filles depuis des années et des années pour en jouir, à sa convenance, comme propriétés sexuelles.

L'inceste, qui désigne la transgression sulfureuse et le crime abominable ... les deux ayant comme point commun d'être exceptionnels.

Selon les résultats de l'enquête CSF (Contextes de la Sexualité en France), réalisée en 2006, environ 20 % des femmes agressées sexuellement, ont eu pour premier agresseur un homme de leur parenté. Ce, sachant qu'environ une femme sur dix déclare avoir subi au moins une agression ou une tentative d'agression sexuelle au cours de sa vie (Bozon et Bajos, 2008). Cela signifie qu'entre une et deux femmes sur cent déclarent avoir subi une tentative d'agression, ou une agression sexuelle aboutie, de la part d'un homme de la parenté, en France<sup>1</sup>. L'inceste, qui désigne peut-être pour l'incesteur une transgression sulfureuse, n'est donc pas si hors du commun que cela.

C'est pourquoi il est possible d'effectuer une étude anthropologique non pas simplement de ce qu'en disent les médias, mais de ce qu'en disent les gens qui l'ont subi, ainsi que leurs interlocuteurs lorsqu'ils en parlent (sous forme de récits, ou encore d'analyses théorisées ou de comptages et catégorisations statistiques).

Ce, d'autant plus que depuis les années 2000, existe un développement important des réseaux et associations regroupant d'anciennes victimes d'inceste. Ce développement a été largement permis par celui d'internet, cet élément technologique important de « la mondialisation [qui] est la création de nouveaux rapports à un espace qui devient unique (et donc nous rapproche les uns des autres) et à un temps qui s'accélère (...) » (Saillant et Laplantine, 2006, p 15) : c'est en l'an 2000 qu'est créé le forum inceste.org (aujourd'hui AIVI), et juste ensuite celui de SOS inceste Nantes, pour ne citer que les deux plus gros. Aujourd'hui, un des principaux lieux de regroupement et d'échanges entre victimes d'inceste sont ainsi les, très nombreux, blogs et forums (associatifs ou d'initiative personnelle) consacrés à ce thème.

### **Les anthropologues et l'inceste**

En anthropologie, l'inceste a été jusqu'à récemment étudié sous l'angle des règles de sa prohibition, théorisé comme une alliance interdite et non comme un viol d'enfant. Il faut attendre 2004 pour qu'une anthropologue, Dorothee Dussy, lance une recherche-action avec des adultes anciennes victimes d'inceste. Sa recherche permet de penser l'inceste comme ayant une généalogie, constituant un ordre social fondé sur le silence, et non un désordre. Elle pose l'hypothèse que cet ordre crée chez ses victimes un *habitus* spécifique. Elle s'intéresse à ce qui permet de dire l'inceste et de penser « aux viols comme à des viols » (Dussy, 2007) : l'"annonciateur", une parole d'autorité rencontrée et qui nomme les abus incestueux comme constituant des abus. Cette approche est novatrice en ce qu'elle pense les violences sexuelles incestueuses en tant que phénomène social à part entière et nous sort donc des grilles d'analyse classiques de la victimologie.

---

<sup>1</sup> L'estimation pour les hommes n'est pas calculable à partir des chiffres disponibles dans le 4 pages de l'INED co-rédigé par Nathalie Bajos et Michel Bozon. Les agressions par des femmes de la parenté n'apparaissent pas non plus de manière distincte.

De façon plus générale, en sciences sociales francophones, les violences intra-familiales, sexuelles ou non, sont rarement un objet d'étude, que ce soit en anthropologie de la parenté ou en sociologie de la famille. La thématique de la violence est beaucoup plus facilement présente dans nos études concernant l'espace public (violences urbaines, scolaires, etc). Il existe en revanche quelques ouvrages qui traitent de la maltraitance dans la famille, essentiellement sous l'angle de sa construction comme un « intolérable » et aussi comme un problème social (voir par exemple Schultheis, Frauenfelder et Delay, 2007).

Or, l'inceste quant à lui n'est pas un problème social. Il est un non-dit social, tout en concernant directement, nous l'avons vu, environ une femme sur cent.

### **Inceste et viol : quels mots pour le dire ?**

Le viol a pu passer, durant les années 1970, à l'instigation des mouvements féministes, du sens de « viol d'une propriété » physique ou « d'atteinte à l'épouse de ... » à celui de crime contre la personne, y compris de sexe masculin (Vigarello, 1998). Le mot « viol » lui-même, est devenu aujourd'hui pour nous synonyme évident de « saccage de la personne victime ». Les mouvements sociaux ont donc réussi à en infléchir la signification en s'en emparant pour désigner ce *saccage*. En revanche, concernant l'inceste, rien n'est aujourd'hui fixé, comme le montrent les débats autour de la loi de 2010 le réintroduisant dans le Code Pénal. Loin d'être une alliance prohibée, dans les débats de l'Assemblée Nationale ou sur internet, il désigne une transgression possible, une sexualité à ne pas réprimer, et introduire l'inceste dans le Code Pénal, c'est donc risquer de restreindre la liberté sexuelle. Ceci, alors que cette loi nomme comme inceste le viol ou l'agression sexuelle d'un.e mineur.e par un.e apparenté.e exclusivement. Ceci montre que le non-dit et l'impensé social ne portent pas sur la possibilité de relations incestueuses, mais sur l'existence d'agressions sexuelles ou d'utilisation sexuelle de personnes dans la famille, dont l'inceste.

Dans l'ouvrage *1984*, Georges Orwell développe le concept de novlangue, et explique que « le mot *libre* existait encore en novlangue, mais ne pouvait être employé que dans des phrases comme « le chemin est libre ». Il ne pouvait être employé dans le sens ancien de « liberté politique » ou de « liberté intellectuelle ». Les libertés politique et intellectuelle n'existaient en effet plus, même sous forme de concept. Elles n'avaient donc nécessairement pas de nom. » (Orwell, 1999, p 422).

Concernant l'inceste, le problème semble inverse : le mot subit un élargissement de sens sous l'action des associations de victimes qui ont lutté durant les années 2000 pour son inscription dans la loi, afin de désigner la violence non nommée, et donc impensable, qu'elles avaient subi dans leur famille.

Ceci pose alors la question des descriptions de l'inceste.

### **Décrire – agir ?**

A l'occasion d'une critique de la torture conçue comme « maladie » du torturé, Marcelo Viñar explique qu'il n'existe pas de description « objective », puisque décrire/percevoir, c'est en fait déjà interpréter. D'où l'importance de la manière dont on nomme les faits : elle « étaye la façon de voir les choses et organise la nature des faits » (Viñar, 2007, p 56). Ceci sous-entend que s'il existe une construction du réel via la manière dont on choisit de le nommer, il semble bien clair pour autant que ce réel existe : ici, des actes destructeurs (la torture, et j'ajoute l'inceste), qu'ils soient reconnus ou méconnus comme tels par le langage.

Outre le langage, notre société accorde une grande importance et légitimité aux chiffres, aux descriptions statistiques du réel. Selon François Héran, les statistiques seraient du social observé « in vivo », par opposition au droit qui est du social « cristallisé », « durci », déposé dans des

institutions (cité dans Desrosières, 2001). Or, pour Alain Desrosières, cette opposition est contestable : en effet, « la statistique est souvent tributaire du droit et des pratiques administratives » (Desrosières, 2001, p 114). Plus précisément, les catégories statistiques « sont le plus souvent des conventions d'équivalence entre des cas hétérogènes. L'origine de ces conventions peut être (...) inscrite dans du droit et des coutumes. Elle peut aussi être produite par le statisticien lui-même » (Desrosières, 2001, p 116). Par exemple, dans l'étude des violences sexuelles, influencé par les catégories juridiques, le statisticien pourra vouloir créer des catégories « viol », « attouchements », « atteintes sexuelles ». Que se passera-t-il avec l'introduction de la nouvelle catégorie « inceste » par la loi de 2010, par exemple ? Lors de l'enquête ENVEFF (1999) sur les violences faites aux femmes, le mot « inceste » apparaissait dans les résultats concernant certains DOM (voir Jaspard, 2005), mais lors de l'exploitation détaillée « France entière », il était question simplement de « violences sexuelles commises par des hommes de la parenté » (voir Jaspard et all., 2003). Par delà la fiction du « chiffre exact », qui relève de l'idée selon laquelle « la réalité [sociale] existe antérieurement à son observation, comme l'étoile polaire a existé bien avant tous les astronomes » (Desrosières, 2001, p 117), cette observation nous montre que les statistiques portant sur des faits sociaux « relèvent d'une autre épistémologie que celle de l'étoile polaire. » (Desrosières, 2001, p 117). Les catégories sont construites par des conventions et des décisions, et constituent dès lors des descriptions du réel social, des taxinomies. Ces taxinomies, à leur tour, peuvent modifier ce réel : par exemple, créer des catégories « ethniques » dans les statistiques pour répondre à une demande sociale de quantification des discriminations, peut conduire à penser la société à travers ces catégories. Les chiffres statistiques agissent donc *comme* le langage, de façon performative et légitimante. Ce qui nous situe ici non dans une approche de sociologie quantitative, mais de sociologie *de* la quantification (Desrosières, 2001).

### Corps et langage

L'inceste, avant d'être décrit comme une violence par ce langage, l'est donc comme une relation sexuelle prohibée (ou transgressive). Comme par exemple pour cette pédopsychologue qui me parle « d'amour entre eux », et ajoute que cette fille qu'elle a suivie en thérapie a été « la femme du père de ses 3 ans à ses 9 ans ». Cela situe, clairement, l'inceste dans le champ de la sexualité. Or, si l'assise qui « constitue le fond de la condition humaine [est] un corps sensible et la parole qui l'exprime » (Viñar, 2007, p 50), nous n'avons évoqué jusqu'à maintenant que la parole et le langage. Michel Bozon remarque d'ailleurs, concernant les travaux en sciences humaines sur la sexualité, que ceux envisageant l'imbrication des actes physiques et de leurs significations, et non uniquement ces aspects symboliques, sont rares (Bozon, 1999). En effet, alors que la signification/description peut être celle de relation sexuelle, l'acte physique qu'est l'abus incestueux, « En essayant, dans quelque intention que ce soit, de se rendre maître du corps d'une personne contre sa volonté, (...) la soumet (...) à une humiliation qui détruit en elle, plus profondément que d'autres formes de mépris, sa relation pratique à soi » (Honneth, 2000, p 162). Que l'on nomme cela amour ou démolition.

Françoise Sironi cite par ailleurs, dans le cas de la torture, les paroles qui accompagnent les actes commis : « Ces paroles, prononcées par les tortionnaires sous la torture et redoublées par des actes, (...) infiltreront toute l'activité de pensée et tous les actes [des torturé.e.s]. » (Sironi, 1999, p 64-65). Si, dans le sens commun, les abus sexuels incestueux se déroulent « en silence », en réalité, ils sont fréquemment assortis de paroles de l'incesteur : qu'inculque aux incesté.e.s cette imbrication particulière des actes physiques violents et de leurs significations ?

## Quand c'est la famille qui démolit

Mais il existe, en outre, une spécificité de l'inceste : il s'agit ici de pratiques de démolition de la personne qui ont lieu à l'intérieur de la famille. Se pose immédiatement la spécificité identitaire du lien entre la victime, son(s) abuseur(s) et les éventuel.le.s complices de ce(s) dernier(s) : comment est-il possible d'être l'enfant ou la sœur d'un abuseur, voire de son propre abuseur ? Ce, dans un contexte où ce lien familial, filiatif, est pensé et affirmé comme indissoluble (Théry, 2001) et sans alternative.

Les formulations fréquemment utilisées par des écrits savants, comme « famille incestueuse », ou encore « reproduction des abus à la génération suivante » laissent à entendre un stigmatisme (Goffman, 1975) et une faute partagés, sur le mode du destin, par tous les membres de cette famille.

Cette description peut-être mise en regard avec les termes fréquemment employés par des incestés pour qualifier l'abuseur et ses soutiens : « le frère », « mon géniteur », « ma génitrice », « le cousin », etc. Fréquent également, sur les forums internet d'entraide entre victimes d'inceste, le terme « famille de cœur », pour désigner un réseau de relations construites peu à peu hors de cette famille d'origine et prenant sa place aux yeux des incestés. Mais à quels niveaux exactement ? Sont occultées dans toutes ces descriptions la famille comme réseau d'entraide économique et matériel, d'une part, d'héritages et de transmissions matériels et spirituels, d'autre part. La famille de cœur semble pensée quant à elle uniquement en termes de relations affectives, comme la famille d'origine l'est en termes de carences affectives ajoutées aux violences sexuelles. Il va de soi actuellement, qu'en termes de parenté et d'héritage, juridiquement, cette famille de cœur n'existe pas : les victimes sont renvoyées à leur famille d'origine « par le sang », dont leur abuseur. Ceci me conduit à insérer l'étude de l'inceste dans le cadre d'une anthropologie de la parenté, dans des aspects peu pensés de celle-ci : que se passe-t-il lorsque la parenté est infirmée au quotidien par ceux qui en ont les obligations et les prérogatives ? Ce qui peut sans doute commencer à être théorisé à partir des études concernant les enfants placés en familles d'accueil suite à des maltraitances par exemple (Cadoret, 2001).

### Impunité, stigmatisme, crédibilité et rapports de domination

N'est pas posée non plus dans ces descriptions la question des rapports de domination dans la famille et en-dehors : domination masculine (de genre) et domination des adultes sur les enfants. Il existe, d'une part, des études de genre qui permettent de situer la plupart des victimes d'inceste dans le genre dominé socialement qu'est le genre féminin, et d'autre part des études s'intéressant aux enfants, à leur place sociale et aux constructions de l'enfance (les « childhood studies » - voir Montgomery, 2009, pour une vision anthropologique du thème). Il est difficile de trouver aujourd'hui des théories qui articulent ces dominations entre elles. Or, il semble inexact de dire que les incesté.e.s sont « des enfants » au masculin neutre : la majorité sont des filles. Mais il semble également inexact de dire que l'inceste se réduit, tout comme le viol, à être un crime d'hommes contre des femmes. L'analyse féministe classique (Brownmiller, etc), ici, est insuffisante, puisque les filles ne sont pas des femmes, mais des enfants soumises également à la domination de leur mère et de tou.te.s les autres adultes (Delphy, 1995 ; Wee, 1995). En outre, selon les statistiques judiciaires, il semble que la grande majorité des abus sexuels sur mineur.e.s ne sont, précisément, pas des viols. Ainsi, si les études de genre et celles sur l'enfance semblent nécessaires pour étudier l'inceste, cet objet particulier force à questionner leur nécessaire articulation, peut-être en s'inspirant des débats déjà existants autour de celle entre les oppressions de genre, « race » et classe (voir par exemple Davis, 2007).

Ces considérations nous mènent à la question de l'impunité. L'impunité désigne l'absence de sanction. Elle peut être de fait lorsqu'il y a une absence de droit, ou une absence d'application de ce

droit. Elle peut également être de droit dans le cas d'amnistie. L'impunité de l'incesteur apparaît dans mon corpus comme constituant la règle ; la sanction, par la Justice ou simplement par la famille, l'exception<sup>2</sup>. Cette impunité va de pair avec la stigmatisation et l'invalidation fréquente des victimes voire de leurs soutiens. Le « pouvoir de parole » (Agier, 2006 ; Bourdieu, 1982) n'est en effet pas distribué uniformément dans la société, les dominés (ici femmes, enfants) étant fréquemment jugés moins crédibles par les professionnels (et par la famille). Ceci peut être théorisé comme un déni de reconnaissance, cette fois-ci non pas affective, mais juridique, qui conduit à la perte de respect de soi et à la honte sociale dont on ne parvient à se libérer que par la lutte sociale (Honneth, 2000). Ces luttes, nous l'avons vu, prennent notamment pour objet la description de l'inceste : constitue-t-il un acte sexuel prohibé ? Une violence sexuelle ? Voire, selon certaines revendications, un crime contre l'humanité qui devrait, par suite, être imprescriptible pénalement ?

### **Problématique**

Dès lors, ma problématique peut s'articuler selon deux axes :

1) Quel est l'impact, matériel, affectif et symbolique, de l'inceste sur l'inscription des victimes dans un réseau de parenté ? Quelles sont les conséquences sur les victimes, de cette inscription bien particulière dans la parenté, produite suite aux abus ? Et – la famille étant une institution régie par le droit – comment cet état de fait est-il pensé (ou non) et construit par les instances judiciaires, ainsi que, d'autre part, par les quantifications existantes (statistiques judiciaires et d'enquêtes) concernant les violences sexuelles ?

2) Il s'agira ensuite de questionner plus explicitement les différentes représentations de l'inceste existantes, et de les confronter entre elles : sexualité prohibée entre apparentés ? Violence sexuelle descriptible à partir du concept juridique de « viol » ? Quels acteurs sociaux se font les porteurs de ces différentes représentations ? Qu'est-ce qui se dit de l'inceste, et qu'est-ce qui en reste occulté, à travers ces différentes descriptions existantes, qu'elles soient le fait de victimes, de discours savants ou encore judiciaires ?

### **Méthodologie**

L'objet d'étude étant un phénomène, de surcroît anxiogène, situé dans la société où s'effectue la recherche, il questionne fortement le positionnement du chercheur. Ce chercheur s'avère en effet inéluctablement impliqué dans l'objet lui-même, puisque dès lors que le mot (inceste) est prononcé, « nous nous positionnons comme acteurs du jeu social, c'est à dire comme parents, amis, voisins, [et] nous évitons précisément de réaliser qu'autour de nous, des enfants sont violés dans leur famille. » (Dussy, 2009, p 131).

Dès lors, l'épistémologie de la recherche doit être questionnée. La théorie des "savoirs situés" (Delphy, 2009 ; Molinier, 2008), que l'on peut relier au concept de pluralité développé par Hannah Arendt (1994), est une réponse possible à cette difficulté : c'est celle que j'ai adoptée en master et me propose de prolonger ici.

Cette difficulté pose également la question de la démarcation observateur/observé : certains éléments du corpus seront ainsi, tour à tour, utilisables comme éléments de théorisation et comme

---

<sup>2</sup> Pour 7828 plaintes pour viol ou agressions sexuelles déposées en 1998, il y aurait eu 50000 viols commis durant cette même année (Jaspard et al., 2003). Parmi les femmes ayant subi une agression ou un viol avant l'âge de 15 ans, tous auteurs confondus (le distinguo intra/extra-familial n'étant pas fait dans la présentation), environ 15 % font l'objet d'un dépôt de plainte (Jaspard et al., 2003, p 281). Le nombre d'affaires ayant donné lieu à condamnation est quant à lui trop faible dans l'échantillon pour pouvoir donner lieu à un calcul de taux ...

données à théoriser (exemple : les catégorisations statistiques). Assumer une mobilité construite de cette démarcation observateur/observé (Devereux, 1980), permettra la production d'analyses heuristiques sur le thème.

Il s'agira, pour le terrain :

- d'effectuer des entretiens (récits de vie) avec des victimes d'inceste devenues adultes, en mettant un accent particulier sur celles qui ont subi des abus situés au bas de la hiérarchisation existante : « simples » attouchements ; abus par un.e apparenté.e de la même génération (frère, etc).
- d'observer des procès pénaux<sup>3</sup>, et d'effectuer des entretiens avec des magistrats : juges aux affaires familiales, juges des enfants, juges pénaux.
- D'observer les conférences du CRIAVS<sup>4</sup>, lieu important de diffusion de descriptions théoriques concernant les violences sexuelles (dont les incestes) et leurs auteurs.
- D'exploiter des sources écrites : documents et bases statistiques (ONED, INED, statistiques judiciaires, associatives, et éventuellement de Conseils Généraux), d'une part ; productions artistiques, témoignages, des victimes d'inceste sur le thème présentes notamment sur internet, d'autre part.
- Enfin, une étude quantitative des différentes situations regroupables sous la dénomination « inceste » au sens de la loi de 2010, pourra être entreprise, pour la France métropolitaine.

Ceci permettrait de contribuer à visibiliser le phénomène dans sa spécificité, et à en construire une vision peut-être différente de celle obtenue par les témoignages littéraires, qui décrivent quasi-exclusivement des situations de viol par le père, c'est à dire des situations situées au sommet de la hiérarchisation existante des abus.

Dans cette optique, la dénomination « inceste » constituant elle-même un critère discriminant dans cette hiérarchisation des abus, il ne sera pas oublié que, si les « frontières » de l'inceste fixées par la loi de 2010 sont bien délimitées, celles de l'inceste dans la réalité vécue sont floues (Perrin, 2008). Ce qui pose la question des abus sexuels situés à ces frontières, et, également, de leur visibilisation : les entretiens, observations et approches quantitatives développées, incluront au mieux ces situations-frontière, ce qui est encore une autre manière de questionner l'inceste : par ses marges.

---

<sup>3</sup> Les audiences au civil sont à huis clos pour tout ce qui concerne les affaires familiales.

<sup>4</sup> Centre Ressource pour les Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles.

## Bibliographie

### Livres et articles

Michel Agier, « *La force du témoignage - formes, contextes et auteurs des récits de réfugiés* », in *Crises extrêmes, face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, ouvrage sous la direction de Claude Vidal, Ed. La Découverte, 2006, pp 151-168

Anne-Claude Ambroise-Rendu, « *L'expertise psychiatrique dans les cas d'abus sexuels sur enfants de 1860 à 2000 : Foucault analyste et prophète* » in *Michel Foucault, savoirs, domination et sujet*, sous la direction de J-C. Bourdin, F. Chauvaud, V. Estellon, B. Geay, J-M. Passerault, Presses Universitaires de Rennes, 2008, pp 67-77

Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Pocket, collection Agora, 1994

Gregory Bateson, *Vers une écologie de l'esprit*, Seuil, 1980

Daniel Bertaux, *Le récit de vie, l'enquête et ses méthodes*, éd. Armand Colin, 2005

Alain Blanchet, Anne Gotman, *L'enquête et ses méthodes – l'entretien, 2<sup>e</sup> édition refondue*, Armand Colin, Collection 128 sociologie, 2007

Pierre Bourdieu, « *L'objectivation participante* », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°150, 2003, pp 43-58

Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire – L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, 1982

Michel Bozon et Nathalie Bajos, « *Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère* », *Population et Sociétés* n°445, INED, mai 2008

Michel Bozon, « *orientations intimes et constructions de soi. Pluralité et divergences dans les expressions de la sexualité* », in *Sociétés Contemporaines* n°41-42, 2001, pp 11-40

Michel Bozon, « *Les significations sociales des actes sexuels* », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales Vol. 128*, juin 1999, pp 3-23

Susan Brownmiller, *Le viol*, Stock, 1978

Anne Cadoret, « *Placement d'enfants et appartenance familiale : une pluriparentalité nécessaire* », in *La pluriparentalité*, sous la direction de Didier Le Gall et Yamina Bettahar, PUF, collection sociologies d'aujourd'hui, 2001

Paula Joan Caplan, « *Le « syndrome d'aliénation parentale* » », Introduction et traduction de Léo Thiers-Vidal, *Recherches et prévisions* n°89, CNAF, septembre 2007, pp 59-63

Claude Couderc, *Mourir à dix ans*, Pocket, 2003

Olivier Christin, « *Leçons de choses* », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales Vol 128*, juin 1999, pp 80-86

Liliane Daligand, *L'enfant et le diable, accueillir et soigner les victimes de violences*, Ed. L'Archipel, 2004

Angela Davis, *Femmes, race et classe*, Ed. Des femmes, 2007

Alice Debauche, « *Enquêter sur le viol : entre sexualité et violence* », in *Violences envers les femmes : trois pas en avant, deux pas en arrière*, éd. L'Harmattan, Collection bibliothèque du féminisme, sous la direction de Natacha Chetcuti et Maryse Jaspard, 2007, pp 75-93

Christophe Dejours, *Souffrance en France*, Ed. Points, 2000

Robert Deliège, *Anthropologie de la famille et de la parenté*, Ed Armand Colin, cursus, 2005

Christine Delphy, *L'ennemi principal, Tome 1 – économie politique du patriarcat*, Syllepse, 2009

Christine Delphy, *L'ennemi principal, Tome 2 – penser le genre*, Syllepse, 2009b

Christine Delphy, « *L'état d'exception : la dérogation au droit commun comme fondement de la sphère privée* », in *Nouvelles Questions Féministes* Vol. 16, n°4, Nations, nationalismes, privé et public, 1995, pp 73-114

Alain Desrosières, « *Entre réalisme métrologique et conventions d'équivalence : les ambiguïtés de la sociologie quantitative* », *Genèses* 2001/2 n°43, pp 112-127

Jacques Desabie, *Théorie et pratique des sondages*, Dunod, Coll. Statistique et programmes économiques, ENSAE, Volume 10, 1965

Michelle Desaulniers, *Plaisir honteux*, Ed. du Remue Ménage, Québec, 1998

Georges Devereux, *De l'angoisse à la méthode*, éd. Aubier, 1980

Georges Devereux, *Ethnopsychanalyse complémentariste*, éd. Flammarion, Champs, 1985

Dominique Dray, *Victimes en souffrance, une ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-Bois*, éd. LGDJ / Montchrestien collection droit et société, 1999

Roland Doron et Françoise Parot (sous la direction de), *Dictionnaire de psychologie*, PUF, Quadrige, dicos poche, 2003

Dorothée Dussy, « *Inceste : la contagion épidémique du silence* », in *Anthropologie et sociétés* Volume 33 n°1, 2009, thème « *enfances en péril* », sous la direction de Chantal Collard et Isabelle Leblic, pp 123-139

Dorothée Dussy et Léonore Le Caisne, « *Des mots pour le taire, de l'impensé de l'inceste à sa révélation* », revue « *terrain* », n° 48, février 2007, thème « *la morale* », pp 13-30

Dorothée Dussy, Marc Shelly, « *Inceste : faut-il réagir ou désinformer ?* », tribune libre, L'humanité, 25 mars 2005



- Dorothee Dussy, « *Construire une anthropologie de l'inceste* », intervention à l'occasion du séminaire hors série du Laboratoire d'anthropologie urbaine, 18 novembre 2004
- Dorothee Dussy, « *La honte qui cache la honte qui cache la honte ...* », Sigila n°14, octobre 2004a
- Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'empire du traumatisme, enquête sur la condition de victime*, Ed. Flammarion, 2007
- Jeanne Favret-Saada, *Les mots, la mort, les sorts*, folio essais, 2005
- Franco Ferraroti, *Histoire et histoires de vie, la méthode biographique dans les sciences sociales*, Librairie des Méridiens, coll. Sociologies au quotidien, 1983
- Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Ed. Gallimard, 2004
- Gilberto Freyre, *Maîtres et esclaves, la formation de la société brésilienne*, Ed. Gallimard, 1974
- John Gagnon, *Les scripts de la sexualité - essais sur les origines culturelle du désir*, Payot, 2008
- Laurence Gavarini, *La passion de l'enfant*, Hachette littératures, 2004
- Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, Fayard, 2004
- Erving Goffman, *Stigmate*, Ed. de Minuit, Coll. Le sens commun, 1975
- Emmanuelle Guyavarch, « *Une estimation du « chiffre noir » de l'enfance en danger par le biais des enquêtes de victimation* », Note n°1 de l'ONED, 2008
- Frédérique Gruyer, Martine Nisse, Pierre Sabourin, *La violence impensable, inceste et maltraitance*, Ed. Nathan, 2004
- Ian Hacking, *L'âme réécrite, étude sur la personnalité multiple et les sciences de la mémoire*, Les empêcheurs de penser en rond, 2006
- Françoise Héritier, *De l'inceste*, Odile Jacob, 2000
- Françoise Héritier, *Les deux sœurs et leur mère : anthropologie de l'inceste*, Odile Jacob, 1994
- Marie-France Hirigoyen, *Le harcèlement moral – la violence perverse au quotidien*, Pocket, 2001
- Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Ed. du Cerf, 2000
- Maryse Jaspard, *Les violences faites aux femmes*, Ed. La Découverte, collection Repères, sociologie, 2005
- Maryse Jaspard, Elizabeth Brown, Stéphanie Condon, Dominique Fougeyrollas-Shwebel, Annik Houel, Brigitte Lhomond, Florence Maillochon, Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles, Marie-Ange Schiltz, *Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale*, La documentation française, 2003

- Stéphane La Branche, *Mondialisation et terrorisme identitaire (ou comment l'Occident tente de transformer le monde)*, Ed. L'Harmattan, logiques sociales, série sociologie de la modernité, 2003
- François Laplantine, *Le sujet, essai d'anthropologie politique*, Ed. Téraèdre, Collection l'anthropologie au coin de la rue, 2007
- François Laplantine, *Ethnopsychiatrie psychanalytique*, Ed. Beauchesne, 2007.
- François Laplantine, *De tout petits liens*, Ed. Mille et une nuits, 2003
- François Laplantine, *L'anthropologie*, petite bibliothèque Payot, 2001
- François Laplantine, *Anthropologie de la maladie*, Bibliothèque scientifique Payot, 1997
- Sharman Levinson, « *La place des enquêteurs dans une enquête sensible* », in *Enquête sur la sexualité en France – pratiques, genre et santé*, Ed La Découverte, sous la direction de Michel Bozon et Nathalie Bajos, 2008, pp 97-113
- Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, Mouton, 1971
- Samuel Lézé, *L'autorité des psychanalystes – l'espace politique de la santé mentale en France (1997 – 2007)*, thèse de doctorat en sciences de la société sous la direction d'Alban Bensa, EHESS, Paris, soutenue le 3 juin 2008
- Philippe Liotard, « *Fictions de l'étranger : le corps soupçonné* », in *Fictions de l'étranger*, Quasimodo n° 6, printemps 2000, pp 61-87
- Pascale Molinier, Sandra Laugier, Patricia Paperman, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Petite bibliothèque Payot, 2009
- Pascale Molinier, *Les enjeux psychiques du travail*, Petite bibliothèque Payot, 2008
- Heather Montgomery, *An introduction to childhood : anthropological perspectives on children's lives*, Éd. Chichester J. Wiley-Blackwell, 2009
- Gérard Neyrand, Patricia Rossi, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Ed. érès, coll. Pratique du champ social, 2004
- Gérard Neyrand, « *La protection des enfants au cours des séparations parentales conflictuelles* », La lettre de la Fondation pour l'Enfance, n° 53, 2007, 1<sup>er</sup> trimestre, p 1
- Gérard Noiriel, « *De l'enfance maltraitée à la maltraitance, les voies de la construction d'un objet historique* », Point critique, in Genèses, n°60, septembre 2005, pp 154-167
- Mary Odile, *L'inceste, de l'autre côté du miroir – du fil du rasoir au fil de la tendresse*, Ed. Quintessence, Coll. Croissance et développement, 2006
- Georges Orwell, *1984*, folio, 1999
- Anne Poiret, *L'ultime tabou : femmes pédophiles, femmes incestueuses*, Ed. Patrick Robin, 2006

- Marie-Pierre Porchy, *Les silences de la loi, un juge face à l'inceste*, Ed. Hachette Littératures, 2003
- Paul Claude Racamier, *L'inceste et l'incestuel*, Ed. du Collège, 1995
- Christiane Rochefort, « Définition de l'opprimé », in Valérie Solanas, *SCUM manifesto*, Edition de la cuisinière à la photocopieuse à la ..., 1998, première édition By Valérie Solanas, 1967
- Jean-Pierre Rosenczveig, *Dispositif français de protection de l'enfance*, Editions Jeunesse et droit, 1998, Paris – l'auteur est juge pour enfants
- Francine Saillant, François Laplantine, « Globalisation, terrain et théorie : l'anthropologie retraversée », *Parcours anthropologiques* n°5, 2006
- Catherine Sellenet, *L'enfance en danger, ils n'ont rien vu ?*, Ed. Belin, 2006
- Delphine Serre, *Les coulisses de l'Etat social, enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Editions Raisons d'agir, Collection Cours et Travaux, 2009
- Georg Simmel, *Secret et sociétés secrètes*, Ed. Circé, 1991
- Françoise Sironi, *Bourreaux et victimes, psychologie de la torture*, Ed. Odile Jacob, 1999
- Françoise Sironi, « les enfants victimes de torture et leurs bourreaux » : <http://www.ethnopsychiatrie.net/actu/Dinan.htm>
- Franz Schultheis, Arnaud Frauenfelder, Christophe Delay, *Maltraitance, contribution à une sociologie de l'intolérable*, éd. L'Harmattan, 2007, Paris
- Paola Tabet, *La grande arnaque – sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, L'harmattan, collection bibliothèque du féminisme, 2004
- Irène Théry, *Le démariage, Justice et vie privée*, Odile Jacob Poche, 2001
- Eva Thomas, *Le sang des mots*, éd. Desclée de Brouwer, coll. Psychologie, 2004
- Christiane Thouvenin, « Sévices sexuels intrafamiliaux – du secret à la révélation : le doute, sa répétition comme signal d'alarme », in AFIREM, *L'enfance maltraitée, du silence à la communication (actes du congrès de Toulouse, janvier 1990)*, Ed. Karthala, 1991, pp 103-119
- Alice Verstraeten, *A corps perdus, survivre à la "disparition forcée" dans un réseau de familles : Buenos Aires, Argentine, 2004-2005*, Mémoire de master recherche 2ème année, Anthropologie, université Lyon 2, sous la direction de François Laplantine, 2005
- Georges Vigarello, *Histoire du viol, XVIe-XXe siècle*, Éd. du Seuil, 1998
- Marcelo Viñar, « Homo Homini Lupus : une destinée inévitable ou comment travailler pour dire non », in *De la violence politique au traumatisme, errances et solitudes*, éd. L'Harmattan, sous la direction de Véronique Bourboulon et Eric Sandlarz, 2007, pp 49-62

Marcelo Viñar, « *La spécificité de la torture comme source de trauma. Le désert humain quand les mots se meurent* », in *Revue française de psychanalyse*, 2005/4, volume 69, pp 1205-1224

Vivienne Wee, « *Children, Population Policy, and the State in Singapore* », in *Children and the politics of culture*, Sharon Stephens editor, Princeton University Press, 1995, pp 184-217

Daniel Welzer-Lang, *Le viol au masculin*, Ed. L'harmattan, Logiques sociales, 1988

Daniel Welzer-Lang, *Les hommes violents*, Ed. Lierre et Coudrier, 1991

Monique Wittig, *La pensée straight*, Ed. Amsterdam, 2007

Andras Zempléni, « *Secret et sujétion, pourquoi ses « informateurs » parlent-ils à l'ethnologue ?* », Traverses n° 30 131, 1984, pp 102-115

## **Documents**

Guide Pratique [1] – Protection de l'enfance, « L'accueil de l'enfant et de l'adolescent protégé », Ministère de la Santé et des Solidarités, 2007

Guide Pratique [2] – Protection de l'enfance, « La cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation », Ministère de la Santé et des Solidarités, 2007

Protection de l'enfance : Statistiques 2007, Département du Rhône et Ministère de la Justice, 2008

Du traitement de l'information préoccupante au signalement, guide à l'usage des professionnels, département du Rhône, 2008

La lettre de l'ODAS, « *feuille de parcours en protection de l'enfance : un outil d'avenir* », avril 2008

Le site internet du n°119 : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

L'historique d'enfance et partage : [www.enfance-et-partage.org/spip.php?article22](http://www.enfance-et-partage.org/spip.php?article22)

« Enfance et partage 2006-2007, aider un enfant, c'est sauver un adulte », Enfance et partage, 2007

Charlotte, "*Petit ballon violet*" : <http://canacircus.gnomz.com/livres-sur-l-inceste/>

## **Témoignages et oeuvres littéraires :**

Christine Angot, *L'inceste*, Le livre de Poche, 2003

Isabelle Aubry, *La première fois, j'avais six ans*, Oh ! Editions, 2008

David Bisson et Evangéline de Schonen, *L'enfant derrière la porte*, Le livre de Poche, 2008

Virginie Talmont, *Inceste, récit*, Ed J'ai lu, 2005

Eva Thomas, *Le viol du silence*, Ed J'ai lu, 2003